

1106 - Les différences entre les hommes et les femmes par rapport à leur façon de prier

La question

Existent-il des différences entre les hommes et les femmes concernant les modalités d'accomplissement de la prière ?

La réponse détaillée

En principe, la femme est traitée comme l'homme dans toutes les dispositions de la religion en vertu des propos du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : « **Les femmes ne sont que les sœurs germanes des hommes** » (rapporté par l'imam Ahmad et déclaré authentique dans Sahih al-Djami, 1983).

Mais si une preuve leur attribue une spécificité (on la leur reconnaît). À cet égard, les ulémas ont mentionné ce qui suit à propos de la prière :

– la femme n'a pas à effectuer ni appel à la prière ni annonce du début de la prière puisque ces deux rites se font à haute voix. Or il n'est pas permis à la femme d'élever sa voix. Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Nous ne connaissons aucune divergence de vue à ce sujet (1/438 al-Moughni suivi du grand-commentaire).

– Par rapport à la prière, tout le corps de la femme est à cacher , à l'exception de son visage parce que le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Allah n'agrée pas la prière d'une adulte si elle ne se voile pas.** » (rapporté par Les Cinq. La couverture des chevilles et des pieds fait l'objet d'une divergence de vues. Al-Moughai (3/328) dit : « Le corps de la femme libre doit être entièrement couvert pendant la prière. Si une partie quelconque en est dévoilée, sa prière devient invalide, à moins qu'il s'agisse d'une toute petite partie. C'est l'avis de Malick, d'al-Awzaï et de Chafii.

– La femme doit se serrer les organes du corps pendant la gémflexion et la prosternation au lieu d'écarter ses membres parce que la première posture est plus à même de lui permettre de

rester couverte. (Al-Moughni, 2/258) An-Nawawi dit que Chafii a dit dans al-Moukhtassar : « Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes en matière de prière en dehors du fait qu'il est recommandé à la femme de rassembler les différentes parties de son corps et de les serrer les unes contre les autres et de rapprocher son ventre à ses cuisses quand elle se prosterne afin de rester bien couverte. Ceci lui est recommandé dans tous les gestes de la prière surtout pendant la gémuflexion. (Voir al-Madjmou, 3/429).

– Il est recommandé que les femmes prient ensemble sous la direction de l'une d'elles, compte tenu du hadith selon lequel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait donné à Um Warqah l'ordre de diriger la prière des habitants de sa maison. Cette question fait l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. (Se référer à al-Monghni, 2/202 et à al-Madjmou de Nawawi, 4/84-85). La femme peut réciter à haute voix si elle n'est pas entendue par des hommes étrangers à elle.

– Il est permis aux femmes de prier à la mosquée avec les hommes. Mais il est préférable pour elles de prier à la maison en vertu des propos du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **« N'interdisez pas aux femmes de se rendre à la mosquée, même s'il est préférable pour elles de prier dans leurs maisons »** (Pour davantage de détails sur ce sur ce sujet, se référer à la question n°983).

– L'imam an-Nawawi dit dans al-Madjmou, 3/455 (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Les femmes sont différentes des hommes par rapport à la prière en public sur plusieurs points :

1/ Cette prière ne leur est pas exigée comme elle l'est pour les hommes ;

2/ leur imam se place au milieu d'elles ;

3/ quand une femme prie avec un homme, elle se place derrière lui, à la différence de l'homme qui, lui, se place à la droite de l'imam..

4/ Si elles forment des rangs avec les hommes, le dernier de leurs rangs en est le meilleur. Ce qui permet de comprendre l'interdiction du mélange.

C'est Allah qui assiste.